
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #880-21 décrétant des travaux de prolongation du réseau d'égout sanitaire et le remplacement de l'aqueduc sur le chemin du Ruisseau et un emprunt de 250 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	7 septembre 2021
Dépôt	7 septembre 2021
Adoption	4 octobre 2021
Tenue du registre	18 au 21 octobre 2021
Approbation du MAMH	10 décembre 2021
Entrée en vigueur	23 février 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 23^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière